



LA DOUBLE CdE.ch 2015
Port-Choiseul (Versoix – Suisse)
SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015
AVIS DE COURSE

1. Organisateur

Club Nautique de Versoix (CNV)
35, chemin des Graviers
CH 1290 Versoix
Tél. +41 22 755 35 00
Fax +41 22 755 53 44
<http://www.cnv.ch>

2. Lieu et date

La course se déroulera le samedi 26 septembre 2015 dans le petit-lac.

3. Règles

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile de l'ISAF (RCV).

Le règlement ACVL – SRS 2014

Les instructions de course (IC) et leurs annexes

Le règlement du Championnat du Petit Lac

4. Admissibilité

Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF.

La régata est ouverte aux bateaux des classes :

NJ-TCFX, TCF1+2, TCF3, TCF4 & multicoques M2 & M3

Classes Surprise (SU) Grand Surprise (GS) Toucan (TO) définies selon le règlement SRS en vigueur et selon leurs propres règles de monotypie édictées par leur Aspro.

Pour tous les participants à **La Double CdE.ch**, la règle 51 RCV ne s'applique pas, les ballasts et quilles mobiles sont donc autorisés et, pour les concurrents des classes autres que la NJ-TCFX, leur utilisation devra respecter l'article 52 RCV

Pour les participants dans la classe NJ-TCFX, la règle 52 RCV ne s'applique pas. Pour tous les autres participants la règle 52 RCV s'applique.

Pour les classes NJ, M2, M3 la règle 49 RCV ne s'applique pas.



5. Publicité

La publicité est autorisée conformément aux directives de la fédération suisse de voile.
Les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6. Inscriptions

L'inscription à **la Double CdE.ch** se fait en ligne sur le site : www.cnv.ch

Les documents suivants devront être présentés en retirant les instructions de course le

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 DE 17H00 à 22H00 SOUS LA TENTE

- certificat de jauge
- licence de la fédération nationale pour chaque personne présente a bord
- autorisation d'arborer publicité pour les participants des bateaux suisse
- preuve d'assurance en responsabilité civile, CHF 1'500'000.--.

Finance d'inscription :

Les inscriptions reçues jusqu'au dimanche 20 septembre 2015 : CHF 70.--.

Pour les membres du CNV : CHF 35.--.

Après le 20 septembre 2015 jusqu'au **mercredi 23 septembre** :

pour tout le monde: CHF 100.--

Paiement en ligne, par bulletin de versement ou virement bancaire

CCP CNV : 12-15563-6 (IBAN CH41 0900 0000 1201 5563 6) motif : La Double

La confirmation des inscriptions se fera

**SEULEMENT LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE DE 17H00 à 22H00 SOUS LA TENTE
avec la remise des instructions de course et des balises**

PAS DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION LE SAMEDI

Remarques importantes :

**Le comité de course se réserve le droit de déclasser tout concurrent
qui n'aurait pas payé sa finance d'inscription à la régata.**

**Les concurrents ont l'obligation d'accepter de transporter et de prendre soin d'un
équipement électronique qui leur est confié destiné à la sécurité et à la dynamique de
la course (balise GPS)**

7. Programme

Samedi 26 septembre 2015

Départ : 10h00

Clôture de la ligne d'arrivée 20h30

Distribution des prix 21h30

8. Parcours

- Port-Choiseul
- Mi Lac (direction Genève) ou Hermance
- Port-Choiseul
- Promenthoux
- Port-Choiseul

9. Sécurité

Le port du gilet est obligatoire pendant toute la régata.

L'usage des trapèzes sont admis si les règles des classes l'autorisent.

10. Classements

Un classement en temps compensé, toutes classes confondues

Un classement séparé en temps compensé pour les classes TCF1+2, TCF3 & TCF4

Un classement en temps réel toutes classes confondues

Un classement en temps réel pour les classes NJ-TCFX, M2, M3, SU, GS, TO et pour les séries ACVL à partir d'un minimum de 6 bateaux

11. Prix

Les prix suivants seront attribués :

Un bon de 500.- CHF offert par CdE pour le vainqueur de la Double CdE.ch, soit le vainqueur en temps compensé toutes catégories, sauf NJ-TCFX, M2 & M3.

Prix pour les 3 premiers de chaque classe SU, GS, TO, TCF1+2, TCF3, TCF4, NJ-TCFX, M2 & M3

Nombreux prix tirés au sort pour les participants présents à la distribution.

12. Responsabilités et assurances

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimum de CHF 1'500'000.-- et valable en compétition.